

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq le 14 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 08 avril 2025

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, JARRY Alice, MARGOUT Gérard, BAZIL Marine, BRIANCEAU Aline.

ABSENTS EXCUSES : Mme MARECHAL Laëtitia donne pouvoir à Mme BRIANCEAU Aline
M. GIVRAN Sébastien donne pouvoir à Mme BAZIL Marine
M. THURNE Dominique donne pouvoir à M. PREAUD Freddy
M. MARAIS Sébastien

ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme FEUILLATRE Catherine a été élue secrétaire de la séance.

OBJET : Acquisition d'un local garage au 1 bis rue Rogatien Mornet

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'opération immobilière située rue Rogatien Mornet pour la création de 3 maisons individuelles, Podeliha a porté et financé la construction d'un local garage pour le compte de la commune, (attenant au local commercial dont la commune en est déjà le propriétaire). L'opération étant achevée, il convient de procéder à l'acquisition de ce bien, proposé au montant de 17 500 € pour une superficie de 20 m², sis 1 bis rue Rogatien Mornet à l'Aiguillon sur Vie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Approuve** l'acquisition du garage au 1bis rue Rogatien Mornet, d'une superficie de 20 m² au prix de 17 500 € ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 16/04/2025
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

